

# Entreprises & artisans : comment relever le défi des obligations de tri de vos déchets ?

Papier et carton, verre, bois, plastique, métal, déchets de fraction minérale, déchets du plâtre, textile et biodéchets

Actions prioritaires identifiées



## RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Les entreprises, les artisans et les administrations sont soumis à des obligations de tri à la source de leurs déchets, les tenant responsables de leur bonne gestion jusqu'à leur destination finale. Les catégories de flux concernées par la législation ont été élargies au fil du temps, pour aboutir en 2021 à 9 flux, au travers de plusieurs décrets, notamment le "décret 8 flux" et le décret sur la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Ces obligations sont encore peu connues des acteurs économiques et le geste de tri n'est pas encore devenu un automatisme, par manque de sensibilisation au sujet et de connaissances des implications de la loi et des solutions à portée de main pour les acteurs économiques. Or, le non-respect de ces réglementations est passible de sanctions pour les acteurs économiques et le sujet du tri des déchets est de plus en plus prégnant dans un contexte de déploiement de boucles circulaires de matières premières secondaires.

## CHIFFRES CLÉS

+40% des déchets collectés en région sont des Déchets d'activités économiques (DAE) soit plus de 3,7 millions de tonnes

Objectif de la Région Sud de recycler 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025 dont les DAE et les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

>30% des gisements collectés par les services de collecte publics sont des biodéchets

50% des DAE ont fait l'objet d'une valorisation matière en 2022

50 à 60% des dirigeants ignorent que la gestion des déchets relève de leur responsabilité



## LEVIERS OPÉRATIONNELS À ACTIONNER

### Mobiliser et accompagner les entreprises et les artisans :

- Les acteurs économiques peuvent s'appuyer sur les chambres consulaires afin de réaliser un diagnostic de leurs flux de déchets pour identifier des opportunités de réduction, mettre en place des processus de tri et ainsi diminuer leurs coûts liés à la gestion de leurs déchets.
- Les collectivités peuvent lancer des appels à projet et s'associer aux chambres consulaires afin de déployer des dispositifs de labellisation pour les petites entreprises qui souhaitent engager des démarches vertueuses environnementales.

### Promouvoir la mutualisation des déchets et des flux logistiques entre les acteurs :

La collaboration des acteurs économiques est nécessaire afin de mutualiser les flux logistiques de collecte des déchets et de rendre le tri économiquement attractif. La mutualisation permet également d'optimiser les modalités de transport et de collecte des DAE et ainsi de réduire l'impact environnemental de leur gestion. Cette collaboration peut se faire via des associations de commerces qui génèrent des effets d'entraînement et facilitent le déploiement de solutions adaptées d'ultra proximité.

### Engager ses collaborateurs et s'appuyer sur l'humain :

Afin d'assurer une bonne qualité de tri, il est primordial d'embarquer ses collaborateurs et de les familiariser au geste de tri par l'organisation de sessions de formation et de réunions de sensibilisation. Privilégier des temps de dialogue avec ses équipes permet de faire émerger des solutions pour améliorer la gestion de ses déchets. Enfin, l'engagement et le soutien du dirigeant ainsi que la fixation d'objectifs pour les collaborateurs sur la gestion des déchets sont autant de facteurs clés dans la réussite du tri à la source de ces déchets.

### Disposer d'espaces de stockages et d'équipements dédiés :

Pour pouvoir trier les gisements aussi finement que possible et afin de faciliter le geste de tri, les acteurs économiques ont besoin de disposer d'espace de stockage et d'équipements de tri suffisants et adaptés.

Les collectivités ont à ce titre un rôle à jouer dans la mise à disposition de locaux pour les entreprises et artisans qui souhaitent mutualiser leurs gisements et qui sont freinés individuellement par la taille de leurs locaux.